



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	13	0

**OBJET : 08-2 - CASINO - DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION
POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO
SUR LE TERRITOIRE D'ANTIBES «
CŒURS DE VILLE ET CAP » - EDEN
BEACH CASINO - TRANSFERT DU LIEU
D'IMPLANTATION - AVENANT N°1 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

95846

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MARS 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 29 MARS 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 17 mars 2016

Le jeudi 17 mars 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/03/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrick DULBECCO
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
Mme Marguerite BLAZY à M. Jacques GENTE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Françoise THOMEL
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Khéra BADAoui
Mme Alexia MISSANA à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-2 - CASINO - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LE TERRITOIRE D'ANTIBES « CŒURS DE VILLE ET CAP » - EDEN BEACH CASINO - TRANSFERT DU LIEU D'IMPLANTATION - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Dans un arrêt rendu le 25 mars 1966, le Conseil d'Etat a reconnu que « *le contrat passé entre une commune et une société chargée d'édifier, d'entretenir et d'exploiter un casino municipal constitue une concession de service public conclue dans l'intérêt du développement de la station touristique et balnéaire* », qualification depuis lors confirmée par la jurisprudence, et la réglementation, notamment l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 2007.

A cet égard, la Commune d'ANTIBES JUAN LES PINS a concédé le 1er février 2016, pour une durée de dix ans et demi (10 ans et 6 mois), soit jusqu'au 31 juillet 2026, par une convention de délégation de service public signée le 27 octobre 2015, l'exploitation d'un casino, sis « Boulevard Edouard Baudoin, 06 160 JUAN-LES-PINS », à la Société Anonyme EDEN BEACH CASINO.

Le lieu d'implantation tel que défini à l'article 6 de la convention « Lieu d'implantation du casino » est situé au 4 Boulevard Edouard Baudoin, 06160 Antibes Juan les Pins. Le délégataire est locataire de ces locaux, sis dans le Garden Beach Hôtel, en vertu d'un bail commercial - démarrant le 1er février 2016 pour s'achever le 31 juillet 2026 – constituant l'annexe 4 de la convention.

Par courrier en date du 21 janvier 2016, le délégataire informait la Ville de son souhait de transférer ce casino dans un ensemble immobilier sis sur la commune d'Antibes, lieu dit Juan-Les-Pins, quartier Fournel, 3 avenue Guy de Maupassant et 12 boulevard Baudoin.

Ledit article 6 de la convention stipule également que « *pendant toute la durée de la concession, l'exploitation ne pourra être transférée en un autre lieu sans l'autorisation préalable de la collectivité ni la passation d'un avenant à la présente convention. En tout état de cause, le casino ne pourra être situé que sur la zone dite "Cœurs de ville et Cap" ».*

Située dans la zone « Cœurs de ville et Cap » et à proximité immédiate de l'actuelle implantation du casino, il convient de formaliser ce transfert – qui, à l'exception évidente du projet d'aménagement des locaux, laisse inchangées toutes les autres caractéristiques de la délégation de service public, notamment les activités que doit comporter un casino, la durée du contrat ainsi que les reversements financiers au profit de la collectivité – par un avenant n°1 à la convention.

Le transfert d'implantation du casino est conditionné à la réalisation d'une promesse de vente des futurs nouveaux locaux à la société PARTOUCHE IMMOBILIER, laquelle s'est engagée à les louer au délégataire. En conséquence, cet avenant est passé sous condition suspensive de la passation effective du bail au profit du délégataire.

Cet avenant n°1, quoique n'entraînant pas une augmentation du montant global supérieure à 5 % de la concession, est présenté à la Commission de délégation de service public en sa séance du 17 mars 2016.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

08-2 - CASINO - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LE TERRITOIRE D'ANTIBES « CŒURS DE VILLE ET CAP » - EDEN BEACH CASINO - TRANSFERT DU LIEU D'IMPLANTATION - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la concession permettant le transfert du lieu d'implantation du casino dont la SA EDEN BEACH CASINO est titulaire ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer cet avenant n°1.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.08-2 -CASINO - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LE TERRITOIRE D'ANTIBES " COEURS DE VILLE ET CAP " - EDEN BEACH CASINO - TRANSFERT DU LIEU D'IMPLANTATION - AVENANT N.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 29/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2016

Numéro de l'acte : DCM958-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160317-DCM958-16-DE

Date de décision : 17/03/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public